

Le service de conseil pédagogique aux enseignant-e-s : à votre disposition pour l'enseignement

Le saviez-vous ? Un service de conseil pédagogique est à la disposition des enseignant-e-s de la HES-SO. Ce service est une prestation du SADAP (Service d'appui au développement académique et pédagogique) et un complément à l'offre de formation DEVPRO (Centre HES-SO de développement professionnel).

Pourquoi ?

- Pour un appui individuel personnalisé à celles et ceux qui le souhaitent.

Qu'est-ce que c'est ?

Le service de conseil pédagogique aux enseignant-e-s est un service individuel gratuit et confidentiel de consultation pédagogique. Des conseillers et conseillères pédagogiques expérimenté-e-s sont à disposition des enseignant-e-s qui le souhaitent, pourvu que la question porte sur l'enseignement. À titre d'exemple, il peut s'agir de :

- Comprendre et interpréter un résultat d'évaluation de cours : Pourquoi les étudiant-e-s pensent-ils ou pensent-elles ceci ou cela ? Comment est-ce que je me situe par rapport aux autres profs ?
- Déterminer les actions à entreprendre à la suite d'une telle évaluation : Comment activer davantage les étudiant-e-s ? Quel type de relation établir en classe ?
- Pouvoir discuter librement d'un point spécifique avec un professionnel : Quels supports visuel ou écrit faut-il élaborer ? Mes objectifs de cours sont-ils pertinents ?

C'est pour qui ?

Pour tous les membres du corps enseignant et personnes impliquées dans les enseignements : nouvellement engagé-e ou ancien-ne professeur-e, chargé-e de cours ou enseignant-e à plein temps, assistant-e assurant des tâches d'enseignement, etc.

Qu'est-ce que ça amène ?

Un entretien de conseil vous donne un éclairage nouveau, amène une meilleure compréhension d'une situation et apporte de nouvelles solutions aux problèmes. Les enseignant-e-s qui y ont fait appel disent que ça leur a permis de prendre conscience d'aspects importants de ce qui se passait en classe et ont apprécié d'avoir un avis compétent, neutre et extérieur.

Quelles en sont les conditions ?

Il suffit d'appartenir à l'une des hautes écoles de la HES-SO, peu importe dans quel domaine ou sur quel site. Les conseillers et conseillères sont à disposition pour n'importe quel problème pédagogique. Il n'y a aucune contrainte ou condition particulière à remplir et le service de conseil est gratuit.

Comment bénéficier de ce service ?

Les conseillers et conseillères pédagogiques itinérant-e-s sont des experts de la HES-SO externes aux sites des hautes écoles et sont tenu-e-s à la confidentialité. Connaissant bien et depuis des années le milieu des HES, les conseillers et conseillères se déplacent et passent périodiquement dans votre haute école. Vous pouvez les contacter directement pour fixer un rendez-vous.

Adresse de contact : conseil.pedagogique@hes-so.ch

ou contact personnel : Gabriel Eckert – conseiller pédagogique
gabriel.eckert@hes-so.ch

Juan Carlos Pita – conseiller pédagogique
juancarlos.pita@hes-so.ch